

# REGLEMENT TRIATHLON DECOUVERTE JEUNE

14 JUIN 2025 11H30 A LA ROCHE BALLUE – BOUGUENNAIS



## Table des matières

|                                                   |   |
|---------------------------------------------------|---|
| Article 1 : Préambule .....                       | 2 |
| Article 2 : Conditions d'accès aux épreuves ..... | 2 |
| Article 3 : Horaire.....                          | 2 |
| Article 4 : Inscriptions & Tarif .....            | 2 |
| Article 5 : Annulation de l'épreuve .....         | 2 |
| Article 6 : La natation .....                     | 3 |
| Article 7 : Le vélo .....                         | 3 |
| Article 8 : Course à pied .....                   | 3 |
| Article 9 : Ravitaillement .....                  | 3 |
| Article 10 : Résultats & Récompenses .....        | 4 |
| Article 11 : Droit à l'image .....                | 4 |
| Article 12 : Assurance .....                      | 4 |

## Article 1 : Préambule

L'association BOUGUENNAIS CLUB TRIATHLON organise un triathlon découverte pour les jeunes âgés de 8 à 12 ans. L'objectif est de faire découvrir le triathlon.

L'ensemble des concurrents s'engagent à respecter ce règlement.

## Article 2 : Conditions d'accès aux épreuves

L'épreuve est ouverte à tous les enfants âgés de 8 à 12 ans. Un accord parental est nécessaire pour valider l'inscription.

Le nombre de participant est limité à 50 jeunes.

## Article 3 : Horaire

Le départ sera donné à 11h30 au plan d'eau de la roche Ballue à Bouguenais.

Selon le nombre de jeunes, les départs pourront se faire par vague.

## Article 4 : Inscriptions & Tarif

Les inscriptions sont réalisées depuis le site du BOUGUENNAIS CLUB TRIATHLON

<https://www.bouguenais-club-triathlon.com/en-savoir-plus/triathlon-decouverte-le-14-juin-2025-a-la-roche-ballue-de-bouguenais-165290>

Tarif : Le tarif d'inscription à l'épreuve est de 5€.

## Article 5 : Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions météo contraires au bon déroulement de l'épreuve ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course.



## Article 6 : La natation

Le port du bonnet est conseillé.

Le matériel aidant à la flottaison est autorisé

La distance sera d'environ 50m et des bénévoles seront présents dans l'eau pour encadrer les jeunes.

## Article 7 : Le vélo

La circulation sur le vélo dans l'air de transition n'est pas autorisée.

Un VTT/VTC est conseillé pour participer à l'épreuve.

Le vélo devra être contrôlé en amont par les familles pour s'assurer de son bon fonctionnement.

Les freins doivent être opérationnels.

Les pneus doivent être gonflés.

Les conditions de sécurité relatives à l'usage devront être remplies.

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire fixée et ajustée est obligatoire sur tous le parcours à vélo, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français.

La distance sera d'environ 2 km.

## Article 8 : Course à pied.

La distance sera d'environ 400m

## Article 9 : Ravitaillement

Un ravitaillement sera proposé à tous les enfants en fin de course.



## Article 10 : Résultats & Récompenses

L'objectif étant la découverte du Triathlon, l'épreuve ne sera pas chronométrée et il n'y aura pas de classement.

Chaque enfant recevra une petite récompense à la fin de l'épreuve.

## Article 11 : Droit à l'image

En s'inscrivant à l'épreuve, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que leur ayant droit à utiliser les images fixes ou animées sur lesquelles ils pourraient apparaître durant l'événement (nom, voix et prestation sportive). Celles-ci pourront être utilisées par le club sur tout type de supports de communication.

## Article 12 : Assurance

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants et bénévoles non licenciés.

Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile personnelle

